

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2017

Présents : MAITRE Jean-Louis, SIMERAY Josiane, PARIS Gabriel, FEBVRE Pascal, GUERIN Arnaud, BURON Nicole, LAMBHEY Dominique, CLERC Jean-Philippe, ROBELIN Anthony, TURIN Christian

Excusées : AUCLAIR Daniel, GUICHARD Bruno, VINCENT Jean-Louis, TOURNIER Laurence, JOBEZ Lucie

3 pouvoirs : Laurence Tournier à Jean-Louis Maitre, Bruno Guichard à Dominique Lambey, Jean Louis Vincent à Arnaud Guerin

Secrétaire de séance : GUERIN Arnaud

1) DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AUX ELECTIONS SENATORIALES

La municipalité de Commenailles doit élire en son sein les délégués et suppléants qui iront voter aux élections sénatoriales.

Les délégués sont aux nombres de 3 et les suppléants également au nombre de trois. Il peut y avoir une liste ou des candidatures individuelles. Les adjonctions et suppressions de nom sont autorisées.

Le vote a lieu sans débat à bulletin secret majoritaire à deux tours. Les candidats sont élus au premier tour à la majorité absolue et au second tour à la majorité relative.

Se présentent comme titulaires

- Jean Louis Maitre
- Jean Philippe Clerc
- Arnaud Guerin

Se présentent comme suppléants

- Lucie Jobez
- Anthony Robelin
- Gabriel Paris

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le conseil adopte à l'unanimité des présents l'ordre du jour

- 1 Désignation des délégués communaux pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Approbation du compte-rendu du 2 juin 2017
- 4 Revue des décisions
- 5 Compte rendu des réunions
- 6 Convention de service partagé avec la Communauté de Communes Bresse Haute Seille
- 7 Adhésion de la nouvelle commune d'Arlay au SIEA de Bletterans
- 8 Convention avec Bresse Jura Foot
- 9 Demande de subvention mur du cimetière
- 10 Préparation de la fête patronale
- 11 Station d'épuration du lotissement des Berges de l'Etang / Sarrazin et de la rue des Etanchots
- 12 Suivi travaux groupe de travail Cimetière
- 13 Préparation de la cérémonie concernant la mise en place de l'esplanade du souvenir
- 14 Urbanisme
- 15 Informations diverses

	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10+3	13	0	0

3) APPROBATION du COMPTE-RENDU du 2 juin 2017

	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10+3	13	0	0

4) REVUE DES DECISIONS

5) COMPTE RENDU DES REUNIONS

08/06/2017 commission préparation de la fête

Voir le point Fête ci dessous

14/06/2017 : SIVOS Commenailles

Bon bilan pour les TAP. Point financier avec achat d'ordinateurs, budget en ligne. Les entretiens individuels avec les agents ont été fait. Nomination de Ludivine Esteves sur un poste de stagiaire à la cantine pendant un an à raison de 24 heures par semaine. Tarifs de la cantine augmentation de 010 € soit 3 € 40 et 1 € de garderie.

Problèmes des rythmes scolaires : le SIVOS décide de reconduire l'organisation actuelle. Les travaux PMR devront être faits. Organisation de la fin d'année et de la restitution des TAP.

15/06/2017 : commission culture

Echange sur les orientations de la politique culturelle à Bresse Haute Seille avec la volonté de clarifier l'offre culturelle sur le territoire et de l'amplifier, d'éviter la concurrence entre les différentes associations et de soutenir et épauler les associations. Accentuation du travail en partenariat par convention.

16/06/2017 : Rencontre Mr FONTAINE

Projet d'aménagement d'hébergement insolite

19/06/2017 : Atelier projet de territoire

La communauté de communes de Bresse Revermont avait écrit un projet de territoire. La fusion entraine de facto de réécrire un projet de territoire pour l'ensemble du périmètre. C'était donc la première réunion où tous les conseillers communautaires étaient invités pour réfléchir à ce nouveau territoire : ses forces, ses faiblesses, ses atouts, ses enjeux. Ce fut également l'occasion de mieux partager et connaître sur les différences et spécificités des différents secteurs de la communauté de communes.

21/06/2017 : commission tourisme pays

Travail sur la révision du SCOT et plus particulièrement sur les aspects touristiques, préservation des espaces naturels, présentation d'un projet de développement du tourisme œnologique à la maison de la Haute Seille à Château Chalon.

22/06/2017 : commission sport

Suite aux réflexions des différents groupes de travail il s'agissait de présenter le bilan de ces travaux et de fixer les orientations avec l'ensemble de la commission dans le cadre d'une future prise de compétence.

27/06/2017 : Conseil syndical pays

Approbation du contrat de ruralité pour la période 2017/2020, modification du contrat d'aménagement et de développement durable avec la région, approbation de la convention avec ECLA concernant le droit au sol, demande de subvention FEADER concernant la structuration d'une filière lacs rivières et cascades.

22/06/2017 : AG AMJ

Election du nouveau CA et débat sur les points de la ruralité de l'évolution des intercommunalités, de l'équité ville campagne.

29/06/2017 : conseil communautaire

Les deux points essentiels de ce conseil communautaire concernaient d'une part le règlement de voirie et d'autre part le plan d'aménagement numérique sur la CCBHS qui devrait permettre, dans les 5 ans à venir, de couvrir la quasi-totalité du territoire par, dans un premier temps des montées en débit pour répondre à la demande d'un maximum d'utilisateurs sans débit, et dans un deuxième temps pour commencer la mise en place du tout fibre jusqu'au client final. Il n'en reste pas moins que pour certains écarts l'attente sera encore longue et que des solutions palliatives seront recherchées. En ce qui concerne notre commune une solution devrait être mise en place d'ici 2019.

SICTOM

ECLA va réintégrer le SICTOM. Possibilité pour les CC de choisir entre la taxe et la redevance. Il faudra à nouveau voter les nouveaux statuts avec les délégués des communes.

6) Convention service partagé

Monsieur le Maire rappelle que le secrétariat, en ce qui concerne le poste de Nathalie Canet dépend de la communauté de communes en terme de gestion RH et que cela nécessite la signature d'une convention pour la mise à disposition de personnel. Cette convention a pour objectif de mutualiser la fonction support secrétariat. Ainsi c'est la communauté de

communes qui assure la gestion des paies, des carrières, l'organisation et la gestion du plan de formation, la gestion des remplacements, la gestion d'un service de conseil aux élus et au personnel administratif. Cette convention est signée pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Délibération N° 1 /30/06/2017	Date : 30/06/2017
--	--------------------------

	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10+3	13	0	0

7) Adhésion de la commune nouvelle d'Arlay au SIEA de Bletterans

Mr le Maire explique que suite à la création de la commune nouvelle d'Arlay, celle-ci pour répondre à la présence d'assainissement non collectif sur son territoire souhaite adhérer à la compétence N° 3 « assainissement non collectif » du SIEA de Bletterans. Ce dernier a émis un avis favorable. Chaque commune doit également délibérer.

Délibération N° 2/30/06/2017	Date : 02/06/2017
Vu les explications données par M. le Maire. Vu l'obligation pour les communes d'être adhérente à un SPANC Vu la demande formulée par la commune nouvelle d'Arlay Vu l'avis favorable émis par le SIEA de Bletterans.	Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents donne un avis favorable à l'adhésion à la compétence N° 3 du SIEA de la commune nouvelle d'Arlay.

	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10+3	13	0	0

8) Convention Bresse Jura Foot

Mr le Maire rappelle que lors de la dernière séance de conseil nous avons pris une délibération pour l'association BJJF concernant l'entretien des équipements sportifs qui lui sont mis à disposition. Il convient aujourd'hui de délibérer pour attribuer la subvention de 10 000 € à BJJF.

Délibération N° 3/31/06/2017	Date : 31/06/2017
Vu les explications données par M. le Maire. Vu la délibération prise en mai 2017	Le conseil, après avoir délibéré, décide de verser une subvention de 10 000 € à BJJF

Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10+3	13	0	0

9) Demande de subvention pour le mur du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a pris la décision de refaire le mur du cimetière le long de la rue Madeleine Vionnet puisqu'il s'éboule en plusieurs endroits. Nous avons fait une mise en concurrence et les travaux sont programmés pour cet automne. Il convient donc de déposer une demande de subvention auprès du conseil général pour ce dossier du montant des travaux de l'entreprise Jouvenceaux qui a été retenue pour un montant de 3 013.80 € TTC et de l'entreprise Moureaux François pour 22 254 € TTC. Soit un montant global de 25 267.80 € TTC.

Délibération N° 4/31/06/2017	Date : 31/06/2017
Vu les explications données par M. le Maire. Vu le devis présenté Vu la nécessité d'effectuer ces travaux rapidement	Le conseil, après avoir délibéré, mandate Mr le Maire pour déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre de l'ESTJ sur la base du devis s'élevant à 25 267,80 € TTC

Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10+3	13	0	0

10) Préparation de la fête patronale

Monsieur le Maire rappelle les décisions prises en conseil concernant la détermination des emplacements des forains, l'interdiction de vente de boissons alcoolisées sur la voie publique. Il rappelle également qu'un courrier a été fait aux forains pour leur demander de préciser quel type d'animation ils proposeraient et de valider les emplacements.

Certains ont répondu d'autres ne l'ont pas fait. Ils ont donc été relancés. Pour ceux qui ne répondraient pas d'ici là les différentes modifications apportées leurs seront présentées lors de la réunion avant la fête.

Pour le reste de l'organisation : le feu d'artifice, le DJ, la sécurité sont commandés. Pour la partie bal gratuit, l'horaire de fin de service des boissons alcoolisées reste fixé à 2 h 00 et l'arrêt de la musique se fera à 3 h 00 avec fermeture de la salle. Les jeux du dimanche se feront à partir de 15 h 00 avec la même équipe de bénévoles et ouverture d'une buvette dans le local de la garderie. La réunion de coordination avec les associations a eu lieu le jeudi 8 juin 2017 à la salle de convivialité et a validé toute la préparation et l'organisation.

Des contacts seront pris avec la gendarmerie et la préfecture pour les aspects sécurité liés à l'état d'urgence.

11) Station d'épuration des berges de l'étang

Monsieur le Maire rappelle que suite à un grave problème technique la station d'épuration traitant les eaux usées des lotissements Charmois, Sarrazin, Berges de l'Etang et rue des Etanchots a fait l'objet de travaux de remise en état. Il rappelle que ces problèmes techniques ne remettaient pas en cause le fonctionnement de l'épuration et du traitement des eaux usées.

Une demande d'autorisation de travaux et des préconisations de mise en sécurité des rejets a été faite auprès de la police de l'eau et celle-ci a été accordée. Les deux silos de récupération des déchets organiques ont été totalement vidangés et un système permettant de contenir les effluents a été mis en place. Les travaux ont commencé le jeudi 22/06/2017 et se sont terminés le mercredi 28/06/2017. Cependant le dispositif de traitement par bio disques était lui en fonction dès le mardi matin.

Outre le changement d'axe et des paliers, il a également fallu changer le moteur réducteur et la pompe de refoulement des boues. Le montant de cette intervention avec les différents changements de matériel s'élèvera à environ 20 000€. Une procédure judiciaire va être engagée puisque lorsque le défaut a été constaté la garantie décennale courrait encore. Par ailleurs, Monsieur le Maire a dû répondre à de nombreuses personnes suite à des rumeurs qui circulaient dans le lotissement des berges de l'étang. Il conviendrait que les personnes qui en sont à l'origine viennent vérifier leurs sources en mairie avant de diffuser de fausses informations.

Monsieur le Maire fait donc les rappels suivants :

La structure est bien dimensionnée, elle était prévue pour couvrir le besoin de ce secteur. Si une extension de la rue des étanchots devait voir le jour les logements seraient en assainissement autonome.

Le coût des travaux réalisés pour la remise en état de la station fait l'objet d'un litige et d'un contentieux mais en aucun cas le montant de ces travaux ne sera répercuté aux habitants raccordés à la station.

L'augmentation est infime et avait pour but de ne pas décrocher par rapport aux coûts réels d'entretien. Il rappelle que le montant de la taxe ne couvre pas l'intégralité des frais de fonctionnement et que donc une partie est prise en charge par le budget général de la commune. Il rappelle également que l'explication du non-respect des règles d'utilisation de la station est faite pour une prise de conscience mais qu'effectivement ces incivilités pèsent d'une part sur les coûts de fonctionnement et d'autre part sont indécentes par rapport au travail fait par les employés.

Enfin Mr le Maire explique qu'une habitation en assainissement non collectif impose la création et l'installation de son dispositif de l'ordre de 7 000 € à 10 000 € et ensuite les frais de fonctionnement : frais d'électricité, vidange, contrat d'entretien.

12) Suivi des travaux groupe de travail cimetière

Mr le Maire explique que le groupe de travail a bien avancé sur ce dossier. Concernant le plan du cimetière. Le nouveau plan informatisé va être réactivé pour arriver à un plan utilisable avant la fin de cette année.

Des entreprises ont été contactées et vont faire des propositions sur l'aménagement des allées, la reprise des écoulements des eaux pluviales. Les propositions d'aménagements des allées devront prendre en compte la volonté de ne plus passer de produits phyto sanitaires. Nous devrions avoir ces propositions en septembre.

Concernant le caveau d'attente, nos différents interlocuteurs nous déconseillent de faire cet investissement qui au regard des expériences n'a pas fait preuve d'utilité. Par ailleurs il n'y a pas d'obligation légale. Concernant l'ossuaire, des devis ont été demandés. Le travail de réécriture du règlement du cimetière est en cours.

13) Préparation de la cérémonie concernant la mise en place de l'esplanade du souvenir

Nous avons décidé de donner une appellation à la placette devant le monument aux morts. Il a été décidé de l'appeler « esplanade du souvenir ». La cérémonie d'inauguration aura lieu le samedi 23 septembre 2017 à 11 heures.

Il est programmé d'envoyer des cartons d'invitations à partir du 15 août pour les personnalités et de prévenir la population à compter de début septembre.

Nicole Buron se charge de trouver une harmonie pour les différentes sonneries et pour la Marseillaise.

14) Urbanisme

Déclaration de travaux déposée :

SCI ELYA (Rigault Laurent) : extension toiture, création locaux de stockage, habillage façade – 170 rue des Combes
EDF ENR (FLIPPO Jean-Luc) installation générateur photovoltaïque – 195 Impasse du Tremblois

Permis de construire déposé :

BONDENAT Gaëtan/BLANDIN Sophie : rénovation maison habitation 565 rue des Beulets – La Piotière

15) Informations diverses :

Mr le Maire informe le conseil

De la lettre de l'Évêché en remerciement de l'accueil lors de sa visite

Du refus de subvention du conseil général pour la création de l'assainissement de la médiathèque

Des remerciements de la banque alimentaire du Jura pour la subvention accordée

De l'attribution de la DETR pour la rénovation et la mise en accessibilité de la salle des fêtes

De la mise à disposition du rapport d'activité de l'agence de l'eau Rhône méditerranée corse

De la date de l'opération brioches qui se déroulera du 2 au 8 octobre

Le Maire

Jean-Louis MAITRE